

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025

Le vingt juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocations légales sous la présidence de Madame DUPUY Vanessa, Maire.

Présents : BRUNET Pascal - PANNETIER Hervé – BOCIANOWSKI Virginie - LORANT Cédric - CHESNEL Elodie - LAROSE Xavier - CAYÉ Philippe

Absents excusés : CATHERINE Arnaud - FOSSEY Karine a donné pouvoir à BRUNET Pascal

Absents : MICHEL Frank - VIVIEN Bernard

Secrétaire de séance : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Virginie BOCIANOWSKI est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du 24 mars 2025,
- Présentation par l'entreprise LOTISEINE du projet de création d'un lotissement « Rue des Fours »
- Décorations de Noël : Etude de devis
- Eaux Sud Calvados : Validation des statuts
- Présentation et participation au groupe de travail « Transition Ecologique : Eolien »
- Commission Travaux : Etude de devis
- Eglise : Etude de devis
- Subvention : Adhésion à Expérience Commune
- Questions diverses.

2025/020 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 24 mars 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Xavier LAROSE,

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré :

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2025.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Présentation par l'entreprise LOTISEINE du projet de création d'un lotissement « Rue des Fours »

Le projet prévoit :

- La création de 13 lots à bâtir sur un terrain de 6000m²
- Les parcelles seront d'une superficie comprise entre 340m² et 461m².
- L'aménagement d'une voirie interne dédiée à la desserte de 10 lots, ainsi qu'une voirie externe de liaison avec la voie communale existante pour 3 lots (2 lots sur la Rue des Aucrais et 1 sur la Rue des Fours).
- La gestion des eaux pluviales via un bassin de rétention.
- Le raccordement aux réseaux (eau potable, électricité, assainissement, télécommunications)

- L'aménageur laisse un libre choix de constructeur.

2025/021 - Décorations de Noël : Etude de devis

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrat des illuminations est arrivé à terme.

Trois devis ont été établis :

- Un devis de l'entreprise NAIXIA pour un contrat de 2 ans pour un montant de 10 044€ HT annuel,
- Un devis de l'entreprise NAIXIA pour un contrat de 4 ans pour un montant de 9 486€ HT annuel,
- Un devis de l'entreprise Plein Ciel pour un contrat de 4 ans pour un montant de 10 613.85€ annuel.

Le contrat comprend la location, la pose des motifs, l'allumage, consignations des armoires SDEC, la maintenance, l'extinction, la dépose et le stockage.

Le contrat d'illuminations étant arrivé à terme, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise NAIXIA pour une durée de 4 ans.

Option : 2 ans + 2 ans avec changement de décors

Somme à payer annuellement (+révision prix selon INSEE à partir de N+1) : 9 486 € TTC.

2025/022 - Eaux Sud Calvados : Validation des statuts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la modification des statuts concernant les articles 2 – Membres et 4 – Siège.

2025/023 - Présentation et participation au groupe de travail « Transition Ecologique : Eolien »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à la participation du public dans les projets ayant une incidence sur l'environnement ;

Considérant la volonté de la Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande d'associer les habitants, les acteurs locaux et les parties prenantes au processus de réflexion et de décision autour de ce projet, conformément aux principes de démocratie participative et de transparence ;

Considérant le souhait de la Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande de faire appel à une structure spécialisée afin de réaliser une étude participative incluant notamment :

- L'identification des acteurs concernés et des attentes locales ;
- La mise en œuvre d'actions de concertation (réunions publiques, ateliers participatifs, questionnaires...) ;
- La production d'un diagnostic citoyen du territoire ;
- La formulation de recommandations pour l'intégration des contributions citoyennes au projet éolien ;

Le Vice-Président en charge de la TE propose la création d'un collectif regroupant les communes volontaires pour être parties prenantes et acteurs du développement éoliens sur notre territoire.

Vu le potentiel éolien de notre commune, et le démarchage des propriétaires fonciers, nous sommes pleinement concernés par cette démarche.

L'entreprise EO qui accompagne la CDC depuis plusieurs années, propose son ingénierie dans l'établissement de la démarche citoyenne et participative. Pour cela, les communes devront participer financièrement au coût de cette prestation.

Il est proposé de valider le principe d'adhésion à la démarche participative portée par la CDC conjointement aux communes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'adhésion de la commune à la démarche participative portée par la Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande.

2025/024 - Groupe de travail « Transition Ecologique : Eolien » - Participation financière

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à la participation du public dans les projets ayant une incidence sur l'environnement ;

Considérant la volonté de la Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande d'associer les habitants, les acteurs locaux et les parties prenantes au processus de réflexion et de décision autour de ce projet, conformément aux principes de démocratie participative et de transparence ;

Considérant le souhait de la Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande de faire appel à une structure spécialisée afin de réaliser une étude participative incluant notamment :

- L'identification des acteurs concernés et des attentes locales ;
- La mise en œuvre d'actions de concertation (réunions publiques, ateliers participatifs, questionnaires...) ;
- La production d'un diagnostic citoyen du territoire ;
- La formulation de recommandations pour l'intégration des contributions citoyennes au projet éolien ;

Le Vice-Président en charge de la TE propose la création d'un collectif regroupant les communes volontaires pour être parties prenantes et acteurs du développement éoliens sur notre territoire.

Vu le potentiel éolien de notre commune, et le démarchage des propriétaires fonciers, nous sommes pleinement concernés par cette démarche.

L'entreprise EO qui accompagne la CDC depuis plusieurs années, propose son ingénierie dans l'établissement de la démarche citoyenne et participative. Pour cela, les communes devront participer financièrement au coût de cette prestation.

Vu l'adhésion de la commune à la démarche participative,

Il est proposé de valider le montant de la participation financière pour la commune de Cauvicourt, lors d'un prochain conseil municipal lorsque nous aurons les éléments chiffrés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le montant de la participation financière pour la commune de Cauvicourt, lors d'un prochain conseil municipal lorsque nous aurons les éléments chiffrés.

2025/025 - Commission Travaux : Etude de devis – Pavage de l'entrée de l'Eglise

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le pavage de l'entrée de l'Eglise a été prévu au Budget 2025.

Cinq devis ont été établis :

ENTREPRISE	DETAILS DU DEVIS	TARIFS TTC
POINT RENOV	Pavage avec joints ciments	7 284,00 €
	Pavage avec joints herbe	5 793,00 €
AEV2000	Pavage avec joints ciments	5 821,91 €
	Pavage avec joints herbe	5 276,90 €
Christian PIERRE	Pavage avec joints ciments	Pas de devis
	Pavage avec joints herbe	3 654,12 €

Après en avoir délibéré avec 7 voix Pour et une Abstention, le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise Christian Pierre pour un montant de 3 654,12€ comprenant un pavage avec des joints en herbe.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2025/026 – Commission Travaux : Etude de devis – Réfection de la Peinture de la Salle des Fêtes

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la réfection de la Peinture de la Salle des Fêtes a été prévue au Budget 2025.

Deux devis ont été établis :

ENTREPRISE	DETAILS DU DEVIS	TARIFS HT	TARIF TTC
SAVARY/BOYER	salle : 3650 euros	7 105,00 €	8 526,00 €
	cuisine : 1160 euros		
	couloir : 1495 euros		
	vestiaire/ménage : 800 euros		
GUERIN	salle : 3536,47 euros	6 992,06 €	7 691,27 €
	cuisine : 1071,23 euros		
	couloir : 1230,73 euros		
	vestiaire/ménage : 533,63 euros		
	divers : 620 euros		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise Guérin Peinture pour un montant de 7691.27€.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2025/027 - Eglise : Etude de devis

Madame le Maire informe le conseil municipal que début mai 2025, une entreprise de menuiserie est intervenue dans l'Eglise, afin de procéder à des réparations provisoires sur l'Estrade en bois en vue d'un mariage prévu dans l'Eglise le 10 mai. Lors de son intervention, nous avons constaté la trace de champignons.

Nous avons fait intervenir France Mérule pour un diagnostic, et contacté l'UDAP pour avis et validation de la marche à suivre qui se compose de 3 étapes :

Dépose du mobilier par nos soins,

Dépose des estrades et soubassements par France Mérule, permettant par la suite un chiffrage du diagnostic et du traitement fongique.

France Mérule a établi un devis dont le montant total s'élève à 3702,17 € HT / 4442,60 € TTC + une location d'une benne (environ 200€ la tonne),

La présence de la Mérule nécessite que nous prenions un arrêté de fermeture de l'Eglise pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise France Mérule pour un montant de 4442.60 € et la location d'une benne.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2025/028 - Subvention : Adhésion à Expérience Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé d'adhérer à l'association Expériences Communes pour la durée restante du mandat 2025-2026 et pour un montant de 0.40€ par habitant.

Il est désigné Vanessa DUPUY comme représentant titulaire.

Il est désigné Hervé PANNETIER comme représentant suppléant.

2025/029 - Approbation et signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029 avec la CAF du Calvados et la Communauté de communes Cingal Suisse Normande

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) proposé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Calvados,
Vu le partenariat engagé entre la CAF, la Communauté de communes Cingal Suisse Normande et les communes co-signataires dans le cadre de la politique Enfance-Jeunesse et des services à la population,
Vu l'intérêt pour la commune de s'inscrire dans une démarche territoriale concertée visant à améliorer l'offre de services aux familles,
Vu la présentation de la CTG en commission Enfance Jeunesse du 26 mai 2025,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :
- Approuve le contenu de la Convention Territoriale Globale 2026-2029,
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec la CAF du Calvados et la Communauté de communes Cingal Suisse Normande,
- S'engage à participer à la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences dans le cadre de la CTG.

2025/030 – Création de poste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :
↳ La création d'un emploi d'adjoint technique non titulaire à temps complet pour exercer les fonctions d'adjoint technique polyvalent pour une durée de 6 mois à compter du 1er juillet 2025.

Questions diverses :

Dates à retenir :

- ☐ 5 juillet : rando-vélo et halte gourmande organisée par le CMJ
- ☐ 13 septembre : cinéma en plein air

Informations :

- ☐ Orage du 13/06 : pas de reconnaissance en catastrophe naturelle.
- ☐ Dégâts relativement faibles sur la commune.

Fermeture de la déchetterie :

M. Xavier LAROSE interroge au sujet de l'éventuelle fermeture de la déchetterie des Aucrais et demande si la Commune a reçu des informations à ce sujet.

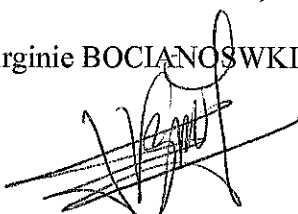
Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la Commission Service Population de la CDC du 3 juin 2025 et indique qu'il a été décidé de suspendre la dissolution du SMICTOM et de maintenir, pour le moment, son fonctionnement actuel.

Madame le Maire précise qu'une Commission Suivi de Site SUEZ a eu lieu récemment et qu'aucune information n'a été donnée sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h44

Le Secrétaire de séance,

Virginie BOCIANOSWKI



Le Maire,

Vanessa DUPUY

